

## MINERAIS DE SANG COMME FACTEUR DES CONFLITS RECURRENTS DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : REGARD CROISE SUR LE GRAND KIVU

Par

Faustin KASHENENE KABASHA  
Paulin MUTAMBA NGOYI  
Joël EMONGO JOSEPH

*Apprenants en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kinshasa*

### RESUME

*Les conflits qui se sont enracinés dans l'Est de la République Démocratique du Congo donnent lieu à plusieurs interprétations et explications. Ce papier vise à lire ces conflits dans la perspective économique. Ainsi, à partir des travaux essentiellement documentaires, il soutient que la quête des minerais reste la variable explicative structurelle de la récurrence des conflits dans l'Est de la République Démocratique du Congo, plus singulièrement dans le Kivu montagneux.*

*Les minerais de sang, autrement connus sous le nom de « minerais de conflit », se trouvent donc dans des régions où des groupes armés s'affrontent pour le contrôle des différentes mines réparties sur leurs territoires en vue de financer leurs guerres.*

**Mots-clés :** *Minerais, sang, facteur, conflits récurrents, Est, RDC, Kivu montagneux*

### SUMMARY

*The conflicts that have taken root in the east of the Democratic Republic of Congo have given rise to a number of interpretations and explanations. This paper aims to read these conflicts from an economic perspective. Based on mainly documentary work, it argues that the quest for minerals remains the structural explanatory variable for the recurrence of conflicts in the east of the Democratic Republic of Congo, particularly in mountainous Kivu.*

*Blood minerals, otherwise known as "conflict minerals", are therefore found in regions where armed groups are fighting for control of the various mines scattered across their territories in order to finance their wars.*

**Keywords:** *Minerals, blood, factor, recurrent conflicts, East, DRC, mountainous Kivu*

### INTRODUCTION

La partie Est de la RDC, particulièrement les Kivus montagneux reste profondément marquée par des conflits et violences Armés aux enjeux multiples. Dans cette galaxie d'enjeux, la quête des minerais reste l'une des variables importantes qu'il convient d'expliquer pour mettre en évidence les intérêts des acteurs impliqués dans ces conflits et violences.

Dans cette note, il est question de démontrer justement comment les minerais participent aux conflits et violences en élucidant premièrement les acteurs et leurs implications directes et indirectes dans l'exploitation des minerais par les voies des armes qu'on appelle minerais de sang, ainsi que les efforts de l'Etat Congolais et la communauté internationale. Pour tenter de mettre fin à ces fléaux à travers la place, un système de certification et de traçabilité qui, cette fois, ne nuit pas à l'activité des creuseurs artisanaux<sup>1</sup>.

## **I. CONTEXTUALISATION DES CONFLITS**

Généralement présentée comme un « scandale géologique », la République Démocratique du Congo dispose de sol et sous-sol très riche en minerais. Cette richesse est à la base de la convoitise des acteurs aussi bien internes qu'externes. Dans un contexte où l'Etat a du mal à contrôler l'ensemble du territoire national, les Kivus montagneux deviennent les zones creuseuses dans lesquelles prospère l'économie des guerres. D'où, les minerais de sang qui créent les conflits au niveau interne et externe ; les grandes puissances veulent à tout prix contrôler presque tous les secteurs de la vie dans le but de s'enrichir en soutenant des guerres dans certaines officines.

Il y a des accords qui sont signés par l'Etat congolais avec différentes institutions dans le but de lutter contre l'exploitation illicite des minerais. Car les minerais qui sont exploités dans cette partie de la République du Congo font face à plusieurs tractations des multinationaux.

### **1.1. La première guerre du Congo**

Les premiers conflits violents de l'Est de la République Démocratique du Congo surviennent dès les années soixante, et concernent soit des mouvements révolutionnaires (sécessionnistes), soit l'accès à la terre. Alors que les premiers types de conflits opposent des Congolais à l'ingérence d'anciennes puissances coloniales ou des Congolais entre eux, les seconds dressent des groupes réputés autochtones contre des migrants originaires du Rwanda et posent, déjà, la question de l'ethnicité et de la nationalité.

Pendant, c'est suite au génocide rwandais de 1994 que la violence dans la région prend une nouvelle proportion. Celui-ci désigne le massacre, par des hutus rwandais d'environ 800.000 de leurs compatriotes tutsis et hutus modelés selon l'ONU. Il est venu clore une guerre pour la reconquête du Rwanda déclenchée en 1990 par des exilés tutsis regroupés sous la forme des forces patriotiques Rwandaises (FPR), et s'est terminé avec la prise par ces forces de Kigali, la capitale rwandaise, le 04 juillet 1994.

---

<sup>1</sup> Par « l'Est de la RDC », nous entendons principalement les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, mais également de l'Ituri et du Maniema font géographiquement également partie de l'Est congolais mais ne vivent pas, ou dans une intensité bien moindre, les mêmes dynamiques, notamment au niveau des violences et du minage artisanal.

Durant la reconquête du Rwanda par les FPR, dirigées par Paul KAGAME, des millions d'hutus rwandais ont immigré la République Démocratique du Congo actuelle, alors appelée « Zaïre », dont plus d'un million vers l'Est où ils se sont établis dans des gigantesques camps de réfugiés, à moins de 50 km de la frontière rwandaise.

Ces réfugiés étaient toujours encadrés par leurs chefs politiques et militaires, et parmi eux se trouvaient de nombreux génocidaires.

Par conséquent, les camps servirent de base arrière à l'ancien pouvoir hutu rwandais pour se réarmer, recruter, et finalement reconquérir le Rwanda. Les hutus rwandais exilés purent, pour tenter de mener à bien cette entreprise, compter sur le soutien de Laurent-Désiré MOBUTU, alors à la tête du Zaïre.

Ils se financèrent également en détournant l'aide humanitaire dévolue aux camps dans lesquels ils se trouvaient et en imposant un impôt de guerre aux réfugiés.

Pour faire face à cette menace, Paul KAGAME a mis sur pieds une armée composée de Tutsis zaïrois et Banyamulenges, dont certains avaient participé à la guerre déclenchée en 1990 au Rwanda.

Ces hommes ont été formés au Rwanda ou en Ouganda, et des caches d'armes ont été constituées dans les hauts-plateaux des kivus. En 1996, l'agitation dans l'Est zaïrois attire l'attention des autorités du pays. Et des affrontements éclatent entre ces troupes et l'armée zaïroise, lesquels s'adonnent à des tueries touchant également des civils.

En réponse, les combattants tutsis zaïrois et banyamulenges, accompagnés de Rwandais, se regroupent sous l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo Zaïre (AFDL), qui désigne Laurent-Désiré KABILA pour porte-parole, et se lancent à l'assaut du Zaïre. Accompagnés des armées rwandaises, Burundaise et Ougandaise, ils démantèlent les camps de réfugiés et en exterminent les résidents, et avancent vers Kinshasa, qu'ils prennent le 17 Mai 1997, après la fuite du Président Mobutu.<sup>2</sup>

En comptant le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, une dizaine de pays africains dont le Zimbabwe, l'Angola et le Tchad, sont aussi impliqués dans cette première guerre du Congo.

Durant celle-ci, certains civils fuirent vers le Rwanda, alors que d'autres se cachent dans les forêts, où ils sont pourchassés par les assaillants. Les anciennes autorités politiques et militaires hutus rwandaises continuent à encadrer les fuyards qui cherchent refuge dans la forêt.

---

<sup>2</sup> Ces chiffres restent encore aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Pour plus d'information sur les divergences de chiffres, voir E., ZORBAS, *Réconciliation in Post-Génocide Rwanda*, 2004, p.31.

Ils ont mêlé les hommes en armes aux civils pour que ces derniers servent de boucliers humains et ont continué à prélever une part de l'aide humanitaire destinée aux civils. Les soldats de MOBUTU, quant à eux paniquent : ils prennent la fuite et pillent les maigres biens des civils. Les assaillants participent également au phénomène de pillage.

De plus, ils recrutent de nombreux enfants soldats, dont beaucoup meurent car ils sont envoyés en première ligne, ou soit abandonnés, souvent sans la solde qui leur avait été promise, une fois la guerre terminée.

## **1.2. La deuxième guerre du Congo**

Le 02 août 1998 démarre la deuxième guerre du Congo. Ses éléments déclencheurs sont multiples : les liens du Rwanda et de l'Ouganda avec L-D KABILA se sont fortement détériorés. Les réfugiés hutus se sont rassemblés et mènent des incursions au Rwanda. Et certains combattants banyamulenges et commandants de la première guerre, estimant ne pas avoir été justement récompensés par le président congolais pour leur effort de guerre, se sont alliés aux anciens officiers Mobutistes pour former le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), parrainé par le Rwanda.

Cette seconde guerre oppose le RCD, soutenu par le Rwanda, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), soutenu par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, aux forces gouvernementales congolaises, aux combattants hutus, dont la plupart se regroupent au sein des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), et aux les groupes d'autodéfense Maï-Maï, qui se sont formés pour combattre les envahisseurs rwandais, et qui sont soutenus par Kinshasa.

Plus tard, l'armée de Kinshasa sera rejointe par celles d'autres pays de la région : le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie, le Soudan et le Tchad.

Durant cette guerre, le Rwanda et l'Ouganda organisent le pillage systématique des ressources de l'Est congolais. C'est également à ce moment que le viol et les violences sexuelles, dont les mutilations génitales, se répandent et que la torture des populations civiles se généralise.

Ces violences provoquent le déplacement de plusieurs millions de personnes.<sup>3</sup>

Laurent Désiré KABILA est assassiné avant la fin de la seconde guerre du Congo, dans des circonstances encore floues actuellement. C'est son fils, Joseph KABILA, qui le remplace, signe, en 2002, les accords de Sun city et de Pretoria.

---

<sup>3</sup> E., ZORBAS, *op. cit.*

Ces deux accords mettent fin à la guerre et prévoient le départ des troupes étrangères ennemies mais également alliées de Kinshasa, le partage du pouvoir de L-D KABILA avec quatre vice-présidents, dont un issu du RCD et un du MLC. Le « brassage » des soldats de l'ancienne armée congolaise, du RCD, du MLC et des Maï-Maï au sein d'une nouvelle armée, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)<sup>4</sup>.

## II. LA MALÉDICTION DES MATIÈRES PREMIÈRES EN RDC

La colonisation de la RDC par la Belgique a notamment entraîné une forte spécialisation minière, surtout l'exploitation industrielle de la cassitérite, dont est extrait l'étain, dans le nord de l'ancienne province du Katanga et dans les Kivus, et l'exploitation artisanale de l'or dans l'ensemble de l'Est du pays<sup>5</sup>.

Outre l'or et la cassitérite, les Kivus et, dans une moindre mesure, le Maniema, sont dotés de colombo tantalite (dont est extrait le tantale, qui est utilisé dans les industries aérospatiales et électroniques, se retrouve dans nos produits usuels tels que les téléphones portables, les ordinateurs, etc.) ainsi que de tungstène et un peu de platine, de palladium et de terres rares.

Parmi ces minerais, quatre sont considérés comme « minerais des conflits », c'est-à-dire comme alimentation particulièrement des conflits et des violations des Droits de l'Homme dans la région, notamment en permettant aux groupes armés de se financer par leur exploitation et leur commerce. Il s'agit de l'étain, du tantale et du tungstène, parfois regroupés sous l'acronyme des « 3T » (pour les initiales de leurs noms anglais, tin, tantalum et tungstène), ainsi que de l'or<sup>6</sup>.

## III. LA GUERRE DES RESSOURCES ET LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE PILLAGE ET DE CORRUPTION

La seconde guerre du Congo était avant tout une guerre des ressources, surtout après l'échec de la blitzkrieg du commandant Kabarebe. Ayant échoué de prendre le pouvoir à Kinshasa suite à la riposte énergétique de l'Angola dans le Sud-Ouest et la prise de l'aéroport international de N'Djili par les troupes Zimbabwéennes ; le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi se sont résignés à une guerre de morcellement territorial et de pillage. Ils créèrent ainsi des zones tampon apparemment pour combattre leurs groupes rebelles respectifs

---

<sup>4</sup> Les groupes Maï-Maï seraient apparus pour la première fois lors des rebellions des années 1960, puis auraient disparu avant de renaître dans les années 1990, mobilisés autour de litiges fonciers et coutumiers. C'est à partir de 1996 que ces groupes se sont largement étendus en réponse à la présence des « occupants rwandais », J Brabant, op.cit., pp. 45-50.

<sup>5</sup> La CIRGL est une organisation sous-région, créée en 2003 suite aux résolutions 1291 et 1304 du CSNU pour une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Elle totalise douze Etats membres : l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Sud Soudan, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

<sup>6</sup> P., Jacquemot, *Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC)*, 2009, p.188.

basés au Congo, mais en réalité pour se servir de cette justification afin de piller les ressources naturelles de leur grand voisin.

En période de crise, les zones riches en ressources naturelles comme le Congo attirent davantage ces réseaux de la criminalité financière internationale, dont les composantes majeures et le monde de fonctionnement sont décrits par le mensuel français<sup>7</sup>. Le but de cette guerre était de piller le Congo au profit des pays industrialisés. Il y a des études qui démontrent que la situation de la partie Est de la République Démocratique du Congo est victime suite à l'abondance de ses ressources naturelles super convoitée par les pays voisins et les grandes puissances.

### **3.1. Le pillage des ressources du Congo par les pays agresseurs**

L'abondance et la diversité des ressources minières du Congo avaient donné au pays sa marque d'honneur coloniale comme « un scandale géologique ». Cependant, en tenant compte du fait que la richesse du pays va au-delà des produits miniers pour comprendre aussi des immenses ressources forestières, aquatiques (ou hydroliques), d'hydroélectricité, de terres arabes, de la faune et de la flore, il est évident que le véritable scandale du Congo est que depuis Léopold II ces ressources n'ont jamais été utilisées pour améliorer les conditions de vie des masses populaires.

Elles ont servi, au contraire, à enrichir les gouvernants et leurs alliés domestiques et étrangers. Dans le premier camp, comprenant le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, le premier bénéficiaire du pillage des ressources du Congo était sans aucun doute le Rwanda, qui avait même instauré toute une unité de son armée pour cet objectif sous l'appellation de Congo Desk ou la direction des affaires congolaises, le pillage des minerais comme l'Or, le Diamant, le colombite-tantale (coltan), le bois, le café, etc.

### **3.2. Le pillage des ressources du Congo par les pays alliés**

Le pillage des richesses congolaises ne s'est pas limité aux pays agresseurs. Les alliés de KABILA ont, eux-aussi, revendiqué le développement de l'Afrique austral (SADC). L'Angola était le seul d'avoir de préoccupations réelles en matière de sécurité, compte tenu de la frontière de 2.511 Km qu'elle partage avec le Congo et de bases arrières que l'UNITA de SAVIMBI avait créées à l'intérieur du Congo pendant le règne de Mobutu. Luanda devait protéger ses zones d'exploitation pétrolières et des diamants allant du Nord-Ouest à l'enclave de Cabinda, une région qui est cloisonnée par une patrie du territoire de la RDC.

---

<sup>7</sup> CHRISTIAN DE BRIE, *Etat, mafias et transnationales comme larrons en foire*, avril 2000, pp. 4-8.

### 3.3. Les réseaux transnationaux de pillage et de corruption

La facilité avec laquelle l'argent peut circuler dans le marché international des capitaux et investir dans les banques offshores soit pour des raisons de blanchiment de l'argent sale, soit pour échapper au fisc a rendu les zones de crise comme la région des Grands Lacs des endroits privilégiés pour les trafiquants d'armes, les changeurs de monnaie et d'autres entrepreneurs sans scrupules. Compte tenu de ses richesses minérales abondantes, le Congo s'attire aussi l'attention des transnationales minières, qui se disputent des concessions en Afrique, le continent ayant la plus grande quantité des minerais non encore exploités et qui sont dans beaucoup de cas épuisés dans les pays développés<sup>8</sup>.

## IV. EXPLOITATION ET VIOLENCE, INSÉCURITÉ ET VULNÉRABILITÉ DANS LES KIVUS

Si l'on regarde l'histoire de la RDC, et en particulier de l'Est de son territoire, l'exploitation des minerais semble effectivement liée à la violence et à la conflictualité. Déjà au moment de la colonisation belge, l'exploitation des ressources minérales était imposée de force aux populations locales. Selon les décrets pris par Léopold II, Roi des Belges, pour maximiser l'exploitation des ressources, les chefs des villages congolais étaient obligés de fournir des « prestations », c'est-à-dire d'assister l'Administration coloniale dans le recrutement de travailleurs et de porteurs, des nourritures et des matériaux de construction.

Sous Léopold II, les taux de mortalité dans les mines étaient scandaleusement élevés, au point qu'il s'est vu contraint de céder le contrôle de la RDC au gouvernement belge<sup>9</sup>. Les mercenaires européens, qui s'assuraient de la collaboration des populations en « maniant la machette, brûlant des villages, et torturant, fouettant et violant des villageois ».

## V. UN EMBARGO DE FAIT

Pour lutter contre ce trafic, des Organisations et des parlementaires souhaitent mettre ces minerais sous embargo afin de stopper les milices et d'en finir avec la guerre. De leur côté, les Etats-Unis ont déjà légiféré dans ce sens avec l'adoption, par le congrès du Dodd-Frank Act. Ainsi, depuis Janvier 2012, tout achat de minerais en provenance de la région par des entreprises américaines doit être certifié « propre » et ne plus alimenter les guerres.

---

<sup>8</sup> A. DENEULT, D. ABADIE et W. SACHER, *Noir canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Ecosociete, Montréal, 2008.

<sup>9</sup> P. JACQUEMOT, *L'économie politique des conflits en République Démocratique du Congo*, 2009, p.195.

Si la législation a atteint son but de bloquer les importations frauduleuses, elle a néanmoins produit des effets collatéraux désastreux pour les populations locales. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la volonté d'éradiquer ce marché illégal. Mais, faute de certification le Dodd-Frank Act a créé un embargo de fait sur tous les minerais provenant du Kivu, y compris ceux qui sont exploités légalement.

## **VI. EFFORT DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS DANS LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION DES MINERAIS DE « SANG »**

Dans ce point, nous allons essayer de montrer les efforts du Gouvernement congolais dans la lutte contre l'exploitation des minerais de sang ou des minerais sals considérés comme mobile qui pousse les groupes rebelles et les pays voisins de la République Démocratique du Congo à lui faire la guerre.

### **6.1. L'embargo de Joseph KABILA**

A la suite de la tension, voire la pression internationale portée à la problématique des minerais des conflits à l'Est de la RDC au moment des discussions précédant d'adoption du DFA, la première mesure forte contre leur commerce fût prise par le Président Joseph KABILA.

Apparemment, pour anticiper sur la menace de sanctions américaines, il a émis en septembre 2010 un décret interdisant l'exportation des minerais en provenance des Kivus et du Maniema, les plaça sous embargo. Bien qu'abrogé en mars 2011, son existence a été profondément liée à la présence de l'approche des minerais de la guerre dans l'agenda international et a eu un impact important sur le secteur minier artisanal de la RDC, d'autant plus qu'il était toujours d'application au moment de la mise en œuvre de la section 1502 du DFA en Juillet 2010.

## **VII. PROCESSUS DE TRAÇABILITÉ ET DE CERTIFICATION**

Le but de cette démarche est d'empêcher les groupes armés de se financer via l'exploitation illégale des minerais dont regorgent les sous-sols de la région pour, in fine diminuer les conflits dans la région et les exactions, en particulier les violences sexuelles subies par les civils congolais. L'amélioration de cette gouvernance passerait surtout par la construction de l'Etat et par l'instauration de processus de traçabilité et de certification (PTC). Or, cette réponse, en plus d'être inefficace au niveau de la réduction de la conflictualité et de la violence, semble avoir détérioré les conditions de vies des minerais artisanaux, également.

L'idée de créer des PTC n'est pas nouvelle. Des diamantaires anversois avaient déjà aidé l'Angola à créer un certificat d'origine pour ses diamants en 1999.



Celui-ci avait ensuite servi de base à la mise en place du certificat de Kimberley, le premier certificat international d'origine, en 2003. Il garantit au client l'origine du diamant brut, afin de mettre fin au commerce de diamants en provenance de zones de conflits. Le processus de création ce certificat est fortement similaire à celui des PTC pour les 3T et l'or de l'Est congolais : il a été créé suite à plusieurs actions de plaidoyer et de sensibilisation d'ONG sur le rôle des consommateurs de diamants, appelés « **diamants de sang** » (blood diamonds), dans les violences perpétrées en Sierra Leone et l'adoption, en 2000, d'une résolution de l'ONU visant à limiter leur commerce.

D'ailleurs, plusieurs ONG ayant orchestré des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation par rapport aux 3T et à l'or de l'Est de la RDC possèdent une certaine expérience en la matière pour avoir participé à la mise en œuvre du processus de Kimberley, et l'idée d'étendre ce certificat aux 3T et à l'or a plusieurs fois été évoquée, même si elle ne s'est finalement pas révélée réalisable.

Dès 2000, P. Collier suggère, dans les cas de conflits causés principalement par l'avidité, de profiter de la forte centralisation généralement due à un souci de contrôle de qualité de la plupart des marchés internationaux de matières premières, pour empêcher les ressources finançant les conflits d'accéder aux circuits de distribution internationaux légitimes. Autrement dit, dans le cas de la RDC, il propose de mettre en place des PTC des minerais issus de l'Est du pays. Thierry De Putter et Charlotte Delvaux donnent une définition de la traçabilité et de la certification. La première concerne le suivi des étapes parcourues par le minerai, de la mine à l'utilisateur final.

La seconde est « l'action de certifier l'origine, la qualité, le respect de certaines normes d'un produit ». Dans le cas de la RDC, ces processus visent l'identification des mines propres (c'est-à-dire ne profitant pas aux groupes armés) et la création d'une chaîne d'approvisionnement transparente et contrôlée, de la mine au point d'exportation. Les étapes de la certification sont les suivantes : visite et classification des sites miniers, étiquetage et suivi des lots, analyses chimiques de contrôle.

Thierry De Putter et Charlotte Delvaux donnent une définition de la traçabilité et de la certification. La première concerne le suivi des étapes parcourues par le minerai, de la mine à l'utilisateur final. La seconde est « l'action de certifier l'origine, la qualité, le respect de certaines normes d'un produit »<sup>10</sup>.

Dans le cas de la RDC et particulièrement les Kivus montagneux, ces processus visent l'identification des mines propres (c'est-à-dire ne profitant pas

---

<sup>10</sup> DEPUTTER Thierry, DELVAUX Charlotte, *Certifier les ressources minérales dans la région des Grands Lacs*, Politique étrangère, 2013/2.

aux groupes armés) et la création d'une chaîne d'approvisionnement transparente et contrôlée, de la mine au point d'exportation. Les étapes de la certification telles qu'actualisées pour la troisième fois en 2016 sont les suivantes : visite et classification des sites miniers, étiquetage et suivi des lots, analyses chimiques de contrôle.

L'engagement à respecter ce type de normes est libre. Il est conseillé par les organes décisionnels de certaines régions du monde tel que l'Union européenne (UE), mais n'est obligatoire que pour les sociétés souhaitant être cotées en bourse aux Etats-Unis depuis l'adoption, en 2010, du *Dodd-Frank Act* (DFA). En dehors de ces sociétés, seules les campagnes de « nomination et d'opprobre de la société civile peuvent punir les entreprises qui ne souhaitent pas s'engager dans un PTC visant à respecter des normes de diligence adéquate ou s'y inscrivant mais ne souhaitant/parvenant pas à atteindre les résultats requis.

#### **VIII. DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES PROCESSUS DE TRAÇABILITÉ ET DE CERTIFICATION DES MINERAIS DITES DU SANG EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Un trafic illégal, difficile à contrôler du fait notamment des frontières orientales de la RDC qui partagent 9000 km de frontière avec neuf pays voisins qui rend difficile le contrôle des mouvements de vente d'armes.

La mise en œuvre des PTC a posé plusieurs difficultés techniques, lesquelles ont parfois eu des répercussions néfastes tant sur la crédibilité et l'efficacité des processus que sur les communautés locales. Tout d'abord, peu d'acteurs locaux ayant participé aux discussions internationales visant à mettre en œuvre la section 1502 du DFA, les réalités du terrain n'ont pas été prises en compte : la grande taille du territoire de l'Est congolais, sa topographie difficile composée de collines, des plateaux, de montagnes et de forêts tropicales, l'isolement de nombreux sites et communautés, et les routes rares et difficilement praticables, rendent très difficile l'audit des milliers de sites artisanaux qui s'y trouvent.

En plus de ces contraintes physiques, l'environnement sécuritaire fluide et parfois contraignant pour les équipes conjointes, ainsi que leur manque de budget, rendent la certification difficile, lente et peu fiable dans le temps. Par conséquent, quand le décret sur le statut d'une mine est émis par le Ministère, et étant donné la fluidité de mouvement des groupes armés et donc de leur contrôle sur les sites, l'information sur laquelle il se base est déjà dépassée.

En outre, la mise en œuvre de la section 1502 du DFA, sèche et rapide, a pris les acteurs du secteur minier congolais par surprise. Toutes les mines ont été considérées comme *a priori* « sales », jusqu'à ce qu'une équipe conjointe vienne les déclarer « propres ». Or, pour les raisons évoquées ci-dessus, cette

vérification était – et est toujours – lente. De plus, quant au contenu exact des règles de la SEC, l'incertitude a longtemps plané et peu d'informations ont été communiquées aux acteurs du secteur minier, ce qui a retardé la mise aux normes des exploitations. Par conséquent, une part importante du secteur a été exclue et criminalisée et un climat général de suspicion s'est installé. Les minerais « sales » issus de cette exploitation criminalisée ont alimenté le commerce illégal via les pays limitrophes (Rwanda, Ouganda et Burundi) ou sont entrés, à force de corruption, dans les chaînes d'approvisionnement « propres » du PTC en œuvre dans la majorité de l'Est congolais, l'iTSCi (Itri Tin Supplychain initiative), mettant en cause sa crédibilité.

Les incertitudes quant aux règles de la SEC ont également fait fuir certaines entreprises, ce qui a eu pour effet de fragiliser le secteur et de diminuer les conditions de vie des creuseurs et de ceux dont les revenus dépendent de leur travail.

Quant au manque de communication, il a également touché les communautés locales, ce qui a diminué leur compréhension, leur soutien, et leur appropriation de la certification.

## IX. UN PRÉTEXTE POUR L'INDUSTRIALISATION

Plusieurs creuseurs craignent que la certification ne soit qu'un prétexte pour l'industrialisation du secteur minier, à leurs dépens. L'Etat s'est effectivement engagé à faire évoluer progressivement les exploitations artisanales vers des exploitations (semi) industrielles et semble se désintéresser complètement du sort des creuseurs.

En effet, le Ministère des mines se concentre uniquement sur le secteur industriel et les autorités ne définissent pratiquement pas de zones minières artisanales, pourtant prévues dans le code minier. Or, si l'artisanat minier se transforme en activité de plus grande échelle, les revenus risquent d'être captés par des intérêts privés, au détriment de l'emploi et de la redistribution pour les populations pauvres et les économies locales.<sup>11</sup>

Les terres coutumières de l'Est de la RDC, étant donné que ce type de propriété n'est, comme expliqué précédemment, plus reconnu par le droit congolais, et que l'autorité de Kinshasa peine à s'y imposer, sont souvent considérées comme *terra nullius*, c'est à dire « sans maîtres » et donc pouvant être acquises par l'Etat, sans compensation, et qui pourra en disposer comme il l'entend.

Cependant, contrairement à cette idée, le secteur du minerai artisanal n'est pas entièrement incontrôlé, non-règlementé et criminalisé : L'Etat failli ne

---

<sup>11</sup> Deputte Thierry, Delvaux charlotte, *op. cit.*

signifie pas qu'il n'y a pas de gouvernance dans les Kivus mais plutôt qu'il existe une négociation de l'autorité et de la gouvernance entre des acteurs étatiques et non-étatiques.

D'ailleurs, malgré la faiblesse de l'Etat dans les régions où le minerais artisanal prend place, l'accès à la terre et à la rente minière qui y est associée inclut presque toujours une référence explicite ou implicite à la législation sanctionnée par l'Etat.

L'habileté d'obtenir les terres et d'en exploiter les minerais dépend donc de l'habileté des acteurs à naviguer dans un environnement où plusieurs normes se chevauchent et à négocier avec les pouvoirs locaux.

En fait, l'Est de la RDC se situe dans ce que certains chercheurs qualifient de « frontière ». Il s'agit d'une zone grise, à la marge des marchés en expansion, où l'on passe d'un modèle non capitaliste (ou coutumier) à un modèle capitaliste.

Dans le cas présent, ce processus s'accompagne de l'implantation de l'idéologie néolibérale, qui vise à remodeler la structure de l'Etat au service des marchés économiques. Ceci donne lieu à la situation mouvante, où plusieurs normes coexistent, qui amène de nouvelles formes de lutte, de subversion, et de cooptation dans la médiation entre capitalisme global et les formes locales de gouvernance.

Or, pour la plupart des habitants de l'Est, il est difficile de sécuriser leur accès à la terre via le système formel car ils ne possèdent pas les connaissances et les moyens financiers nécessaires, les procédures sont lentes et complexes, et les bureaux d'enregistrements sont parfois très éloignés de leur lieu de vie.

De plus, l'introduction de techniques (semi-) industrielles, parce qu'elle réduit drastiquement les besoins en main d'œuvre et demande des capacités professionnelles que les creuseurs n'ont pas, risque de les priver de l'unique source de revenus dont ils peuvent disposer dans cette région instable<sup>12</sup>.

## **X. LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES MINERAIS DE SANG DANS LES KIVUS MONTAGNEUX**

Le commerce illégal des minerais, qui finance la guerre civile dans l'Est de la République Démocratique du Congo, est de mieux en mieux contrôlé, observe par les institutions internationales y compris nationale.

La sécurité et la traçabilité des « minerais de sang » tungstène, étain, tantale, or, cobalt, dont le trafic clandestin finance les groupes armés d'une des guerres

---

<sup>12</sup> Marline BABWINE, et Philippe RUVUNANGIZA, *Exploitants Artisanaux et Coopératives minières au Kivu*, éd., Suluhu working Paper, N°1 Mai 2016, pp. 3-4.

civiles africaines les plus longues et les plus sanglantes du continent se sont considérablement améliorées en République Démocratique du Congo.

Les Etats-Unis sont à l'avant-garde. La loi Dodd-Frank, adoptée en 2010 sous l'impulsion d'Obama, décourage les entreprises de Wall Street de se procurer des minerais issus des zones de conflit. En Europe, un projet déposé par l'ex-commissaire au commerce Karel De Gucht vise à créer un système de traçabilité des minerais sur base volontaire. Mais au parlement européen, des voix s'élèvent pour réclamer un régime obligatoire.

Sous l'égide de la conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), les efforts de traçabilité de ces minerais sont certes coûteux pour les mineurs artisanaux, mais ils ont presque éradiqué les trafics dans le tungstène, l'étain et le tantale. La future mine industrielle d'étain de Bisié, pilotée par la société Alphamin, qui devrait commencer à produire fin 2019, témoigne de cette confiance la situation est, cependant, plus difficile dans le cas des mines d'or artisanales.

Le trafic transfrontalier se poursuit entre les lieux de production de la RDC orientale et les comptoirs de négoce des trois pays voisins : Ouganda, Burundi et Rwanda. Ces trois pays n'ont que très peu de mines et exportent pourtant d'importantes quantités d'or vers Dubaï : chaque année, environ vingt tonnes d'or congolais quittent l'Ouganda et le Rwanda pour les Emirats Arabes Unis.

## CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude centrée sur les minerais de sang facteur des conflits récurrents dans les Kivus montagneux, nous avons eu à soulever les problèmes qui sont liés à cette manière d'exploitation des minerais illégaux dans les Kivus qui date de longtemps et qui fait rage aujourd'hui. Le processus de traçabilité et de certification des minerais du sang serait un soulèvement dans le cas où le gouvernement congolais arrive à mettre cette décision en application. Cependant, telle que mise en œuvre actuellement, cette approche est contreproductive.

En plus de souffrir de problèmes techniques de mise en œuvre, les solutions qu'elle propose et la construction de l'Etat sont inefficaces, manquent de crédibilité, et impactent négativement tant la prévenance des conflits et des violences, que les conditions de vie des populations locales. Si l'AMC [Approche(s) par les Minéraux des conflits] est à ce point inefficace et peu crédible, c'est en grande partie parce qu'elle ne permet pas de prendre en compte toutes les dynamiques des conflits, parce qu'elle se base sur des postulats non vérifiés empiriquement, et parce qu'elle ne permet de créer de chaîne d'approvisionnement réellement propre. Si elle est à ce point négative, c'est surtout parce qu'elle met à mal le minage artisanal, qui est pourtant crucial dans les stratégies de survie des populations locales.

C'est aussi parce qu'elle s'effectue au service d'un Etat prédateur et parce qu'elle est instrumentalisée par les entreprises et par cet Etat : les compagnies l'utilisent comme processus et l'Etat congolais s'en sert pour formaliser le secteur minier, aux dépens des creuseurs. Pour que l'approche ait un impact positif sur la prévenance des conflits et des violences, ainsi que sur les conditions de vie des populations locales, la première étape est de développer les connaissances du terrain, du secteur minier artisanal, et des conducteurs de conflit. L'AMC peut ensuite être améliorée et intégrée à une approche plus globale, qui dans l'idéal allie la sécurisation, le développement, la démocratisation, la responsabilisation et la justice sociale.

Voici à quelques mots la situation qu'a connue la partie Est du Congo, précisément les kivus montagneux que les gens considèrent comme les berceaux des conflits et des guerres récurrentes.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

1. BABWINE Marline, et Philippe RUVUNANGIZA, *Exploitants Artisans et Coopératives minières au Kivu*, éd., Suluhu working Paper, N°1 Mai 2016.
2. BERGHEZAN Georges, *Groupe Armés en République démocratique du Congo*, éd. Les Nouvelles du GRIP, 2013.
3. CHRISTIAN DE BRIE, *Etat, mafias et transnationales comme larrons en foire*, avril 2000.
4. Communauté inter Grands lacs est une organisation sous régionale créée en 2003 suite aux résolutions 1291 et 1304 du conseil de sécurité des nations Unies pour une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.
5. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du groupe d'expert sur la RDC, 2012.
6. DENEULT A., D. ABADIE et W. SACHER, *Noir canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Ecosociete, Montréal, 2008.
7. DEPUTTER Thierry, DELVAUX Charlotte, *Certifier les ressources minérales dans la région des Grands Lacs*, Politique étrangère, 2013/2.
8. JACQUEMOT P., *L'économie politique des conflits en République Démocratique du Congo*, 2009.
9. JACQUEMOT P., *Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC)*, 2009.
10. POURTIER Robert, *Ressources Naturelles et Conflits en Afrique Subsaharienne*, 2012.
11. ZORBAS E., *Réconciliation in Post-Génocide Rwanda*, 2004.